

La Commission scolaire du Lac-Saint-Jean et le Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean viennent de conclure une entente locale régissant les conditions de travail des enseignants. Les documents ont été officiellement signés ce mardi en présence des deux parties.

L'entente conclue remplace une entente existant depuis 1995, permettant ainsi d'actualiser les encadrements aux réalités d'aujourd'hui. Elle traite de divers objets d'intérêt local et complète les dispositions applicables à l'échelle nationale en fonction des particularités de notre milieu, des pratiques et des valeurs.

« Pour assurer la réussite des élèves, de nombreux facteurs entrent en jeu, incluant la qualité des relations existant entre les personnes qui les entourent et interviennent auprès d'eux au quotidien. Cette entente contribuera au maintien d'un climat de travail sain et harmonieux, au plus grand bénéfice des élèves », a souligné Éric Blackburn, directeur général de la commission scolaire, en regard de la conclusion de cet accord.

« Je crois que nous devons être fiers de cette entente, et ce, autant du côté de la commission scolaire que du syndicat de l'enseignement. Nous avons fait la démonstration qu'il est toujours possible de s'entendre au bénéfice des organisations, mais surtout des personnes qui y travaillent », a pour sa part mentionné le président du Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean, Alain Ouellet.

Près de 650 enseignants sont à l'emploi de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean dans les secteurs de l'enseignement primaire et secondaire, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.



À l'issue de la signature de l'entente, on retrouve le président du Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean, Alain Ouellet; Roxanne Thibeault, présidente de la Commission scolaire du Lac-St-Jean; Pascale Juneau, vice-présidente du syndicat ainsi qu'Éric Blackburn, directeur général de la commission scolaire. (Photo: France Paradis)

Source : Journal le Lac-St-Jean